

**N°8506**  
**PROJET DE LOI**

**portant approbation de l'Accord entre la Mongolie et les États du Benelux relatif à l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires d'un passeport diplomatique et les titulaires d'un passeport de service/officiel, fait à Bruxelles, le 9 janvier 2024**

\*

**Article unique.** Est approuvé l'Accord entre la Mongolie et les États du Benelux relatif à l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires d'un passeport diplomatique et les titulaires d'un passeport de service/officiel, fait à Bruxelles, le 9 janvier 2024.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés  
en sa séance publique du 8 juillet 2025

Le Secrétaire général,

Le Président,

s. Laurent Scheeck

s. Claude Wiseler